



Rapport de la Commission technique du 4.12.2024

Préavis 07/2024 « Renouvellement et mutualisation du Data Center POL »

Président-rapporteur	Marchon François	Bussigny
Délégué	Arn Filomena	Chavannes-près-Renens
Délégué	Deillon Fabien	Prilly
Délégué	Souyad Djaouad	Crissier
Délégué	Birbaum José	Ecublens

Préambule

C'est le 4 décembre 2024, que la commission s'est réunie à la salle du chemin de la Meunière 3 à Prilly
En la présence de :

M. Jean-François Clément. Président du CODIR
M. Stefan Béar. Commandant de la POL
M. Jacques-André Chappuis. Responsable des finances de la POL
M. Thierry Guyot. Chef d'exploitation de la POL
M. Alexandre Marchon. Service Informatique de la Ville de Prilly
M. Ivan Spring. Spécialiste des marchés publics
M. Patrick Monnier. Spécialiste des marchés publics

Nous les remercions pour leurs présences et les informations communiquées.

Contexte

L'équipement du data center de PolOuest arrive à son terme, les garanties arrivant à échéance fin 2024.
Afin de garantir la pérennité du système et sa sécurité, le remplacement des équipements est nécessaire.

Actuellement, nous partageons avec la commune de Prilly des data centers distincts, situés dans deux lieux bien séparés.

Évolution

C'est après une analyse des besoins, des technologies et de la gestion des demandes d'offres, que l'Hyperconvergence a été choisie, le préavis très complet vous fournira toutes les informations sur cette technologie (page 3) pour les passionnés voici un lien vers Wikipédia

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Hyperconvergence>

Il y a aussi les mises à niveau des logiciels Microsoft, de téléphonie et des équipements des switches.

Questions (Q) Réponse (R)

Q : Pourquoi cette technologie ?

R : Après analyse des diverses possibilités, comme refaire des data centers séparés ou opter pour une version cloud (Héberger chez un prestataire externe) s'avèrent sont plus coûteuses.

Q : Y a-t des économies d'échelle à partager avec la commune de Prilly.

R : Oui, sur certaines licences.

Q : D'autres communes utilisent cette technologie.

R : Les Communes de Lausanne, Lutry et Renens.

Q : Avez-vous envisagé de changer de lieu (Prilly) pour cette infrastructure, par exemple à Renens ?

R : Non, la collaboration avec la commune de Prilly est efficace, de plus nous disposons de notre propre fibre optique point à point, ce qui garantit une sécurité maximale.

Q : En ce qui concerne la sécurité des données policières.

R : Tout le travail de métier de la police est sur un autre système de gestion en lien avec le canton.

Q : Quelle est la durée de vie de ces équipements.

R : La durée de vie est en moyenne 5 ans.

Q : Comment se sont faits les appels d'offres.

R : La Pol a établi le cahier des charges, pour donner suite à cela elle s'est adjoint le soutien de deux consultants externes pour la bonne mise en conformité. Il faut savoir que nous sommes sur des marchés publics suisses et internationaux.

Q : Est-ce que le financement des consultants était prévu ?

R : Oui sur le budget 2024.

Q : Quelle a été la durée de préparation de ce préavis ?

R : Ce préavis a pris un an et demi pour son élaboration.

Voeu no

- D'avoir des convergences entre les différents corps de police, ne serait-il pas envisageable ?
- Il est envisagé que la durée de vie soit plus longue, avec un million pour 5 ans

Conclusion de la Commission

La commission à l'unanimité des membres présent décide, d'accepter le Préavis 07/2024 « Renouvellement et mutualisation du Data Center POL »

Conclusion

Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 07/2024 du Comité de Direction du 2 octobre 2024,
Où les rapports des commissions de gestion et ad hoc chargées d'étudier cet objet,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler l'infrastructure informatique "Data center" telle que détaillée dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 894'000.- TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique (marchandises et services).
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt sur une durée de 5 ans, et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal.
4. De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.110 "Renouvellement du Data center".

Cette dépense sera amortie en 5 ans, ceci conformément aux nouvelles directives du Canton en lien avec la nouvelle Méthode Comptable Harmonisée 2 (MCH2), valable dès le 1^{er} janvier 2024.

Le Président – rapporteur
François Marchon

Les membres de la commission

Chavannes – Mme Arn Filomena

Crissier – M. Souyad Djaouad

Ecublens- M. Birbaum José

Prilly- M : Deillon Fabien